Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260316-DM_2026_049-DE

Service : Direction Générale
CL/EY/CR

COMMUNE DE CARNAC – MORBIHAN

DÉCISION DU MAIRE N° 2026-049

Prise en application L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convention de mise à disposition du parvis
A la société ARNAUD ANIMATION.

Le maire de la commune de Carnac,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020, prise en application de l'article susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'alinéa 5 par lequel le Conseil Municipal a délégué ses pouvoirs au Maire, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire extérieur pour l'animation du Bal Populaire par Arnaud animation,

Vu le projet de convention,

DÉCIDE

Article 1 :
Il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention de mise à disposition du parvis à la société ARNAUD ANIMATION, 4 rue jean Sébastien Bach 56300 LE SOURN, représentée par le gérant Arnaud Le Cunff,

Article 2 :
La commune de Carnac met à disposition à la société ARNAUD ANIMATION une surface de 200m², située sur le parvis du boulevard de la plage,

Article 3 :
La présente convention est consentie pour la journée du 14 juillet de 17h00 à 01h00 le 15 juillet 2026,

Article 4 : En application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lorient.

Carnac, le 16 mars 2026

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,

Christine LAMANDÉ.

MAIRIE DE CARNAC
56 (Morbihan)

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr